



EPREUVE : B-Short des Eoliennes 2026

VISA ASAF N° : HT 13

DATE : 19-20 septembre 2026

ORGANISATEUR : Estinnes Auto Club

N° D'ENTREPRISE : BE0424.290.866

ADRESSE SECRETARIAT – DIRECTION DE COURSE :

Rue de Lisseroeux, 2 à 7120 Fauroeux

Centre du rallye : Place du centenaire, 4 à 7120 Fauroeux

REGLEMENT PARTICULIER

De manière générale et sauf exception reprise dans le présent règlement particulier, les derniers règlements en date de l'ASAF sont d'application, à savoir :

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

I. TIMING GENERAL

04/08/2026		Début des engagements via la plate- forme "engagement" de l'ASAF, uniquement. (Voir Art. 3.3.9 du RSG)
11/09/2026	12h00	Clôture des inscriptions à droits simples
15/09/2026	20h00	Attribution des numéros
	00h00	Affichage de la liste des engagés. Parution via les réseaux sociaux (Facebook, Site internet, etc.)
19/09/2026	9h00	Ouverture du secrétariat de l'épreuve et distribution du roadbook Les instructions pour le retrait des documents (roadbook concurrents et assistance, numéros, etc.) ainsi que celui du numéro qui a été attribué, feront l'objet d'une parution sur le site ou le FB de l'organisateur ou seront envoyées par mail à chaque équipage.
	10h00	Début des reconnaissances
	12h00	Ouverture des VT. Ordre de passage : L'heure sera précisée par mail après l'attribution des numéros. Les heures de présentation seront également transmises via les réseaux sociaux
	15H00	Clôture de la distribution du Roadbook
	15h30	Fermeture du secrétariat
	19h00	Clôture des VT
	20h00	Fin absolue des reconnaissances
20/09/2026	06h30	Réouverture du secrétariat et VT complémentaires
	07h00	Fermeture des VT complémentaires
	07h30	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés et parution sur le site internet
	08h00	Officialisation de la liste des voitures et équipages qualifiés à prendre le départ.

TIMING DETAILLE



B-Short Eolienne

dimanche 20 septembre 2026

Localisation	EC Distance	Liaison Distance	Secteur Distance	Total Distance	Moyenne	Temps Prévu	Heure N° 0 START	Heure 1 ^{re} voiture START	Heure Dernière START
Nombre de voitures départ boucle N°1							00:15	120	02:00
CH 0	PARC OUT						8 h 15	8 h 30	10 h 30
CH 0A	ASSISTANCE IN	0.230				00:02	8 h 17	8 h 32	10 h 32
	Assistance	1.350				00:20			
CH 0B	Assistance OUT		1.580	1.580			8 h 37	8 h 52	10 h 52
CH 1	Aux Patates	3.500	3.500	5.080	42.08 Km/h	00:05	8 h 42	8 h 57	10 h 57
		0.300							
EC 1	PEISSANT-FAUROEULX	14.600				00:03	8 h 45	9 h 00	11 h 00
		0.250							
CH 2	Aux Delices d'Antan	3.250	18.100	23.480	49.36 Km/h	00:22	9 h 07	9 h 22	11 h 22
		0.300							
EC 2	ESTIMNES Show	10.000				00:03	9 h 10	9 h 25	11 h 25
		0.400							
CH 2A	Regroup IN	11.300	21.700	45.480	46.58 Km/h	00:28	9 h 38	9 h 53	11 h 53
	TOTAL Km	24.600	20.880			Regroup	01:02		
Nombre de voitures départ boucle N°2							00:15	110	01:50
CH 2B	REGROUP OUT						10 h 40	10 h 55	12 h 45
CH 2C	ASSISTANCE IN	0.230				00:02	10 h 42	10 h 57	12 h 47
	Assistance	1.350				00:40			
CH 2D	Assistance OUT		1.580	1.580			11 h 22	11 h 37	13 h 27
CH 3	Aux Patates	3.500	3.500	5.080	42.08 Km/h	00:05	11 h 27	11 h 42	1 h 50
		0.300							
EC 3	PEISSANT-FAUROEULX	14.600				00:03	11 h 30	11 h 45	13 h 35
		0.250							
CH 4	Aux Delices d'Antan	3.250	18.100	23.480	49.36 Km/h	00:22	11 h 52	12 h 07	13 h 57
		0.300							
EC 4	ESTIMNES Show	10.000				00:03	11 h 55	12 h 10	14 h 00
		0.400							
CH 4A	Regroup IN	11.300	21.700	45.480	46.58 Km/h	00:28	12 h 23	12 h 38	14 h 28
	TOTAL Km	24.600	20.880			Regroup	01:02		
Nombre de voitures départ boucle N°2							00:15	100	01:40
CH 4B	REGROUP OUT						13 h 25	13 h 40	15 h 20
CH 4C	ASSISTANCE IN	0.230				00:02	13 h 27	13 h 42	15 h 22
	Assistance	1.350				00:40			
CH 4D	Assistance OUT		1.580	1.580			14 h 07	14 h 22	16 h 02
CH 5	Aux Patates	3.500	3.500	5.080	42.08 Km/h	00:05	14 h 12	14 h 27	16 h 07
		0.300							
EC 5	PEISSANT-FAUROEULX	14.600				00:03	14 h 15	14 h 30	16 h 10
		0.250							
CH 6	Aux Delices d'Antan	3.250	18.100	23.480	49.36 Km/h	00:22	14 h 37	14 h 52	16 h 32
		0.300							
EC 6	ESTIMNES Show	10.000				00:03	14 h 40	14 h 55	16 h 35
		0.400							
CH 6A	Regroup IN	11.300	21.700	45.480	46.58 Km/h	00:28	15 h 08	15 h 23	17 h 03
	TOTAL Km	24.600	20.880			Regroup	00:52		
Nombre de voitures départ boucle N°2							00:15	90	01:30
CH 6B	REGROUP OUT						16 h 00	16 h 15	17 h 45
CH 6C	ASSISTANCE IN	0.230				00:02	16 h 02	16 h 17	17 h 47
	Assistance	1.350				00:40			
CH 6D	Assistance OUT		1.580	1.580			16 h 42	16 h 57	18 h 27
CH 7	Aux Patates	3.500	3.500	5.080	42.08 Km/h	00:05	16 h 47	17 h 02	18 h 32
		0.300							
EC 7	PEISSANT-FAUROEULX	14.600				00:03	16 h 50	17 h 05	18 h 35
		0.250							
CH 8	Aux Delices d'Antan	3.250	18.100	23.480	49.36 Km/h	00:22	17 h 12	17 h 27	18 h 57
		0.300							
EC 8	ESTIMNES Show	10.000				00:03	17 h 15	17 h 30	19 h 00
		0.400							
CH 8A	PARC IN	11.300	21.700	45.480	46.58 Km/h	00:28	17 h 43	17 h 58	19 h 28
	TOTAL Km	24.600	20.880						
	TOTAL Km ES	98.400							
	TOTAL Km Liaisons	83.520							
	TOTAL Km épreuve	181.920							

II ORGANISATION

Art. 1. Organisation

L'ASBL Estinnes Auto Club organise, le(s) 19-20 septembre 2026 le B-short des Éoliennes, 1 ère édition. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

- | | |
|---|---------------------|
| - Directeur de course : Pascal Deneufbourg | Lic ASAF n° HT235 |
| - Directeur de course adjoint principal : Henri Petit | Lic ASAF n° HT90059 |
| - Directeur de course adjoint : Ronald Jussiant | Lic ASAF n° HT225 |
| - Directeur de la sécurité : Marvin Jussiant | Lic ASAF n° HT231 |
| - Directeur de la sécurité adjoint principal : Bertrand Proost | Lic ASAF n° HT337 |
| - Directeur de la sécurité adjoint : Valentin Bastien | Lic ASAF n° HT90326 |
| - Secrétaire du meeting : Cindy Delrue | Lic ASAF n° HT218 |

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- | | |
|--|-------------------|
| - Collège des Commissaires Sportifs | |
| Président : Michel Roquet | Lic ASAF n° LG951 |
| Membres : Laurent Walbrecq | Lic ASAF n° HT22 |
| - Collège des Commissaires Techniques | |
| Président : Georges Gilbert | Lic ASAF n° NA973 |
| Membres : Patrick Deneufbourg | Lic ASAF n° NA926 |
| Secrétaire : Marie-Luce Catoul | Lic ASAF n° NA964 |
| - Inspecteur "Sécurité" : Eddy Limbourg | Lic ASAF n° HT311 |

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- | | |
|--|---------------------|
| - Relation concurrents : Robert Maton | Lic ASAF n° HT291 |
| - Responsables des EC | |
| EC 1 : Geoffrey Bourgeois | Lic ASAF n° HT90048 |
| EC 2 : Christophe Demarche | Lic ASAF n° NA998 |
|
 | |
| - Chefs de Sécurité des EC | |
| EC 1 : Audrey Mason | Lic CAS n° 25218 |
| EC 2 : Frédéric Gobeaux | Lic CAS n° 22206 |

Secours médicaux

- Equipe médicale : CRS
- Ambulances : ART Nombre : 3

Identité et attributions des juges de faits :

Marvin Jussiant ; Ronald Jussiant ; Pascal Deneufbourg ; Ulric Leroy ; Franz Deneufbourg ; Valentin Bastien.

III MODALITES GENERALES

Art. 2. Eligibilité

Type d'épreuve	B Short	RPR 26
Championnat FWB	OUI	RPR 24 et 25
Championnats CSAP	Toutes CSAP	RPR 24 et 25
Top Master Challenge	NON	RPR 25.1.3.1
Challenge Bruno Thiry	NON	RPR 25.2.1
Epreuve OPEN	OUI	RSG 2.1.2

Art. 3. Admission des véhicules – Nombre d'engagés – Licence TP-L

DIVISIONS	Acceptée Pour l'épreuve ?	Art RPR de référence	Nombre d'engagés maximum Voir Art. 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR	TP-L Accepté ?
Division 1.2.3 et 4	OUI	26.11.1 à 26.11.4	120	NON
Ph Classic et PH S/R	OUI	26.11.5		NON
Histo - Démo	OUI	26.11.6	20	OUI
Regularity VHRS	NON	26.11.7 à 26.11.9		NON

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 140.

Remarques importantes

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie lors de la clôture des inscriptions à droits simples n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.**

Le formulaire de demande de TP-L est disponible sur le site internet : www.asaf.be

L'épreuve étant inscrite au **calendrier OPEN (ENPEA)**, elle est ouverte aux **licenciés étrangers** porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale", **à la condition** qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

N.B. : Une **autorisation permanente** de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

Ces participants étrangers seront, alors admis au départ sous le couvert de leur seule licence **étrangère**.

Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.

Art. 4. Description du parcours

4.1 Constitution du parcours :

Nombre d'étapes	1
Nombre de boucles	4
Nombre d'épreuves de classement par boucle	2

Etape 1

EC	Longueur	Ligne / Show	% Asphalte	% Non revêtu
EC 1	14,600 kms	Ligne	100%	0%
EC 2	10,000 kms	Show	100%	0%

Total : 181,920 Km, dont 98,400 Km d'ES, comprenant 0% de chemins non revêtus en dur.

Les Divisions **PH** prendront le départ **avant** les concurrents des autres Divisions.

La Division Histo-Démo prendra le départ **après** les concurrents de la Divisions PH et **avant** les concurrents des Divisions 1-2-3-4.

4.2. "Super Rallye Intégral" (Voir Art.2.1.14. du RPR)

Le système de "Super Rallye Intégral" est d'application dans cette épreuve.

Art. 5. Engagement

5.1. Procédure et paiement de l'engagement

La demande d'engagement doit être complétée sur la plate-forme "Engagements en ligne" de l'ASAF, via son site Internet www.asaf.be.

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et co-pilotes) sont **impérativement tenus, s'ils ne possèdent pas "d'espace personnel" dans la base de données ASAF, de téléverser, lors de leur inscription en ligne, une copie (au format JPEG), de leurs licences (VAS/Étrangère), en cours de validité (c.-à-d. année **2026**).**

Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité

Le montant des frais d'engagement cumulés devra OBLIGATOIREMENT parvenir à l'organisateur par virement bancaire dans les mêmes délais que ceux de l'engagement en ligne, repris dans l'encadré ci-dessous.

Les frais d'inscription sont à verser au compte :

N° : BE25 0682 1592 7582

Intitulé : Estinnes Auto Club

Communication : BS Eoliennes équipage x/y

5.2 Montants des engagements :

Divisions	Droit d'engagement
D1-D2-D3	300 €
D4	330 €
D PH'S (Classic/SR)	290 €
D Histo-Démo	240 €

Si le concurrent **refuse la publicité** de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de **50 %** (y compris pour les divisions "Prov'historic's" et "Histo-Démo"), **majoration calculée sur les prix déjà éventuellement majorés pour inscription tardive** - Voir art. 5 du RPR et 5.2 ci-avant, du présent règlement).

La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation devra être ajouté au virement reprenant ledit droit

5.3. Remboursements : Voir R.S.G Article 9.4, 9.5 et 9.6

Art. 6. Vérifications administratives (V.A.)

DATE	19/09/2026
LOCALISATION	Place du Centenaire, 4 à 7120 Fauroeulx
HEURES D'OUVERTURE DES V.A.	De 09h00 à 15H30
LOCALISATION REPRISE DES LICENCES	V.A. / V.T. : Place du Centenaire, 4 à 7120 Fauroeulx

Les Commissaires Sportifs procéderont à des contrôles aléatoires des documents (permis de conduire + certificats divers) qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaisances comprises). L'équipage tiendra donc, en permanence, ces documents à disposition des officiels.

Art. 7. Vérifications techniques (voir Art. 3, du RPR)

N.B. : Une copie de tous les documents de bord de la voiture (Certificat d'immatriculation, Carte d'assurance et Contrôle technique) devra être déposée par les concurrents, lors de leur passage aux Vérifications Techniques de l'épreuve.

Les VT préliminaires générales, auxquelles seront soumises **TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions :**

LOCALISATION	Place du Centenaire, 4 à 7120 Fauroeux
DATE	19/09/2026
HEURES	12h à 19h

Vérifications techniques complémentaires

Réservé aux seuls équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur

LOCALISATION	Place du Centenaire, 4 à 7120 Fauroeux
DATE	20/09/2026
HEURES	6h30 à 07h00

N.B. : Le paiement de toutes les opérations pourra se faire via l'appareil SUMUP de l'ASAF en fonction sur place ou en espèces (compte juste).

Les éventuelles VT finales :

LOCALISATION	Rue de Lisseroeux, 2 à 7120 Fauroeux
--------------	--------------------------------------

Emplacement des VT OBLIGATOIRES après abandon ou sortie de route :

LOCALISATION	Rue de Lisseroeux, 2 à 7120 Fauroeux
--------------	--------------------------------------

Devoirs des Concurrents en cas d'accident ou de sortie de route même mineure. RSG 1.8.2

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle).

Art. 8. Reconnaissance – Ravitaillement – Assistance

A) Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)

DATE	19/09/2026
HEURES	10h à 20h

B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4, du RPR)

FREQUENCE	2x par boucle
EMPLACEMENT	Chaussée Brunehaut, 87 à 7120 Estinnes-au-Mont

C) Zones d'assistance (voir Art. 17.2 du RPR)

LOCALISATION	Rue des Déportés et Rue Verte à 7120 Fauroeux
--------------	---

Art. 9. Parcs fermés

9.1. Parc Fermé de Départ (Voir Art. 15.1 du RPR)

LOCALISATION	Place du Centenaire, 4 à 7120 Fauroeulx
--------------	---

9.2. Parc Fermé d'Arrivée (Voir Art. 15.2. du RPR)

LOCALISATION	Place du Centenaire, 4 à 7120 Fauroeulx
--------------	---

Dès leur arrivée, en fin d'épreuve, les voitures seront stationnées dans un parc fermé, **sous peine d'exclusion**. Les équipages seront tenus de l'évacuer immédiatement. Les voitures y seront tenues, à la disposition des organisateurs et officiels en vue de subir un éventuel contrôle de conformité ou y être " plombées ". Elles y resteront maintenues jusqu'au moment se situant 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent de la catégorie concernée*. L'heure précise de ce moment, qui est celui où les voitures pourront être extraites du PF, sera affichée par l'organisateur au tableau officiel.

*(catégorie PH Classic et PH S/R, Catégorie Divisions 1-2-3 et Catégorie 4)

IV. DOTATION

Art. 10. Proclamation des résultats – Remise des trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage (Voir art. 12 ci-après) de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront au maximum 30 minutes après l'officialisation du classement de la dernière catégorie rentrée au Parc Fermé.

LOCALISATION DE LA PROCLAMATION	Place du Centenaire, 4 à 7120 Fauroeulx
---------------------------------	---

- Des prix et trophées seront distribués **successivement**, comme suit :
 - Coupe du Président
 - Trophée « Balou »
 - Première dame au classement général PH S/R
 - 3 premiers de la Division PH S/R
 - Premiers de chaque classe de la Division PH S/R (21 – 22 et 23)
 - Première dame au classement général PH Classic
 - 3 premiers de la Division PH Classic
 - Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (17-18 et 19)
 - Première dame au classement général Div. 4
 - Inter-écuries : (voir Art 12 du RSG) (calculé sur le classement de la Division 4)
 - 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et co-pilotes)
 - Premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilote et co-pilote)
 - Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
 - Inter-écuries : (voir Art 12 du RSG) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
 - 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et co-pilotes)
 - Premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilote et co-pilote)

Art. 11. Permanences

- Jusqu'au 18/09/2026 à 20 heures : **Marvin Jussiant +32.498.50.43.10** ou jussiantmarvin@gmail.com
Pascal Deneufbourg +32.476.42.38.44
- A partir du 19/09/2026 à 8 heures : **Marvin Jussiant +32.498.50.43.10** ou jussiantmarvin@gmail.com

Art. 12. Tableau d'affichage (RPR art. 21)

Affichage et publications "matériels"

(Situation(s) exacte(s) : Place du Centenaire, 4 à 7120 Fauroeulx

Affichage et publications "virtuels" :

(Lien, adresse, etc.) : Page Facebook : Estinnes Auto Club

Art. 13. Divers

- A) Roadbook d'assistance. Panonceaux "assistance" (Voir Art. 17, du RPR)
- B) Programmes : Centre du Rallye au prix de 3€
- C) Restauration, Hôtels : Contacter Marvin Jussiant

Art. 15. Approbations et réglementation ASAF

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le présent règlement a été approuvé par :

Nom : Leroy Prénom : Ulric, pour la CSAP Hainaut. Lic. N° HT90001 , en date du 31/07/2026

Nom : Lemince Prénom : Pascal , pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic. N° 868, en date du 03/08/2026

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

Nom : Limbourg Prénom : Eddy, Inspecteur-Sécurité, Lic. N° HT311, en date du 11/06/2026

Votre inscription doit se faire en ligne uniquement.
Tous les documents annexes s'y rapportant seront automatiquement générés par l'application "engagement en ligne" et vous seront transmis par courriel dès que la procédure sera complètement et officiellement finalisée.